

Mots-clés :
**autopartage, mobilité,
transition écologique,
Licoornes**

Avril 2024



Origine et présentation de l'initiative

Fondé en 2002 sous le nom de France-Autopartage, le réseau Citiz est une coopérative créée par les pionniers de l'autopartage en France (groupes d'habitants de Marseille, Lyon, Grenoble et Strasbourg). Avec comme objectif de développer des services d'autopartage proche des territoires et des utilisateurs, le réseau Citiz regroupe aujourd'hui 14 opérateurs locaux d'autopartage indépendants.

L'autopartage Citiz permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus. Ce service de proximité, pratique et économique, remplace ainsi la voiture personnelle dont on ne se sert pas tous les jours, ou le véhicule de société.

Citiz est mis en œuvre localement par des entreprises publiques (EPL) et des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) locales. C'est donc tout naturellement que le réseau regroupant ces structures a adopté la forme d'une société coopérative de consommation. Le capital et les décisions y sont majoritairement aux mains des structures locales d'autopartage, qui s'investissent quotidiennement pour l'amélioration et le développement de l'autopartage à travers la France.

Au sein du réseau, les structures mutualisent d'autres services importants : une centrale d'appel 24h/24 pour les abonnés ; le partenariat avec la Macif pour l'assurance ; des achats groupés, notamment pour les véhicules et leur entretien ; la marque Citiz et ses outils de communication, etc.

Le réseau est aussi un lieu d'échange de savoir faire, de veille concernant les nouvelles technologies et les nouveaux services de mobilité complémentaires de l'autopartage. Il représente les opérateurs lors d'événements nationaux.

Enfin, Citiz est pleinement partie prenante du mouvement des Licoornes, ayant émergé en 2021, qui réunit en 2024 13 coopératives visant un large public en proposant des produits et services du quotidien (initialement Citiz, le 1er réseau coopératif d'autopartage en France ; Mobicoop pour le covoiturage ; Commown, l'électronique responsable, Télécoop pour la téléphonie, Enercoop pour l'énergie ; Label Emmaüs avec le e-commerce ; la banque avec La Nef ; le train avec Railcoop tous rejoints en 2023 par Biocoop, le réseau de magasins bio, éthi'Kdo, cartes et coffrets cadeaux en consommation responsable, Windcoop, opérateur de porte-conteneurs à la voile, et Tënk, plateforme ardéchoise de vidéos à la demande sur abonnement).

Financement

Côté financement, il faut distinguer d'une part les services locaux d'autopartage qui reposent sur les contributions directes (de location) des usagers voire de contributions complémentaires des collectivités territoriales ou leurs groupements, et d'autre part la coopérative nationale financée par les entreprises publiques et coopératives locales à qui elle fournit son appui. De manière assez singulière, les participations des collectivités au capital social des SCIC locales s'élèvent facilement à quelques centaines de milliers d'euros, ce qui est plutôt important, mais s'explique par un besoin de capitalisation pour l'acquisition des voitures.

Outre le grand public avec le soutien des collectivités locales, les coopératives offrent également leurs services aux entreprises pour développer l'autopartage auprès de leur personnel. Citiz développe une offre adaptée aux professionnels (création de station, free-floating, packs voyageurs, gestion et partage de flotte, programmes immobiliers...).

Rôle des collectivités

Les collectivités mobilisées sont plutôt les intercommunalités ayant la compétence d'autorité organisatrice de mobilité (AOM). L'intérêt des collectivités en faisant notamment le choix d'être directement sociétaire de leur SCIC locale ou de participer indirectement à la SCIC nationale via leur entreprise publique locale est bien entendu politique, notamment dans les territoires où des associations d'autopartage avaient préfiguré cet engouement. Toutefois, les collectivités sont également intéressées par la reconnaissance de la marque nationale, de ses actions de communication et de ses développements informatiques sur lesquels elles peuvent peser.

Chiffres clés

Les voitures partagées du réseau sont accessibles dans 220 villes françaises, et à proximité de plus de 100 gares SNCF. Ces services permettent à 90 000 utilisateurs de se partager l'usage de 2500 voitures en libre-service.

CONTACT :

Pierre MARTIN-PAQUET, chargé de développement
du Réseau Citiz, p.martin@citiz.fr